

Hiro'a

JOURNAL
D'INFORMATIONS
CULTURELLES

_ DOSSIER : Bobby, une voix éternelle

_ DIX QUESTIONS À :
_ POUR VOUS SERVIR :

SARA ALINE, FORMATRICE EN COMMUNICATION ET DISCIPLINES POSITIVES
ATELIERS DE VACANCES : HUIT NOUVEAUTÉS AU PROGRAMME !

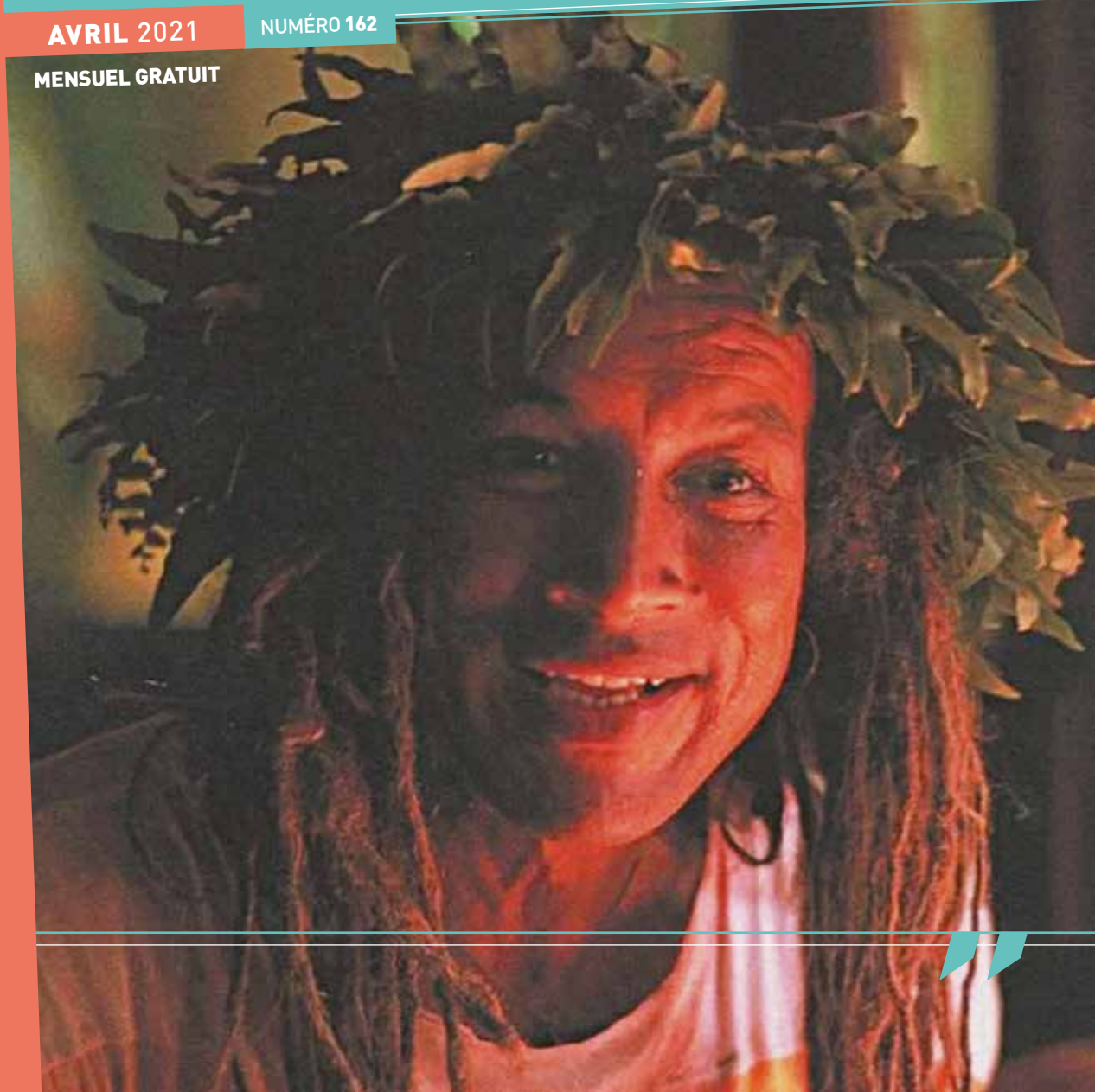
_ LE SAVIEZ-VOUS ? :

LA MÉDIATHÈQUE : UN ESPACE D'ÉCHANGES ET DE RENDEZ-VOUS
LES ARTISTES POLYNÉSIENS EN LICE POUR LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS
ALLIANCE ARTISTIQUE SUR LE SITE DU MARAE DE MAHA 'IATEA
BENGT ET MARIE-THÉRÈSE DANIELSSON : REGARD SUR LES MARQUISES

AVRIL 2021

NUMÉRO 162

MENSUEL GRATUIT



Les artistes polynésiens en lice pour la Cité Internationale des arts

26

HIRO'A JOURNAL D'INFORMATIONS CULTURELLES

RENCONTRE AVEC JARVIS TEAUROA, DIRECTEUR ADJOINT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. TEXTE PAULINE STASI - PHOTOS DCP, CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS

Destiné à soutenir et promouvoir les artistes du fenua, le ministère de la Culture a lancé un appel à candidatures pour le premier programme de résidences d'artistes. Ouvert par voie de concours aux détenteurs de la carte d'artiste professionnel, les quatre lauréats auront l'opportunité de partir en juillet pour une durée de trois à quatre mois à la Cité internationale des arts à Paris, le plus grand centre de résidences d'artistes au monde.



Cité internationale des arts à Paris

Vous êtes un artiste polynésien et l'envie de travailler votre passion dans une résidence d'artistes à Paris vous tente ? Alors n'hésitez pas à postuler au programme de résidences d'artistes ouvert pour la première fois aux artistes de Polynésie. « *Ce programme est né de la volonté du ministre de la Culture, Heremoana Maamaatuaiahutapu, de mener une politique active de soutien en faveur des artistes de Polynésie française. Toutes les disciplines artistiques sont acceptées. Le concours est ouvert à tous les artistes détenteurs de la carte d'artiste professionnel. Ils sont aujourd'hui au nombre de cinquante-huit en Polynésie française* », précise Jarvis Teauroa, directeur adjoint de Direction de la culture et du patrimoine. La DCP est en charge de ce tout nouveau programme, qui doit permettre à quatre artistes ou créateurs du fenua de partir pendant trois ou quatre mois, de juillet à fin septembre ou jusqu'à fin octobre 2021, à la Cité internationale des arts à Paris.

325 résidents de toutes disciplines

Fondation reconnue d'utilité publique, la Cité accueille depuis 1965 des artistes du monde entier dans ses résidences en plein cœur de la capitale où 325 résidents de toutes disciplines, de toutes générations et de toutes nationalités partagent leurs passions pour les arts.

« *C'est une superbe opportunité pour nos artistes, ils vont pouvoir rencontrer des personnes de tous les horizons, de collaborer, de nouer des contacts, mais aussi de participer à faire davantage connaître la Polynésie* », souligne Jarvis Teauroa. Lors de leur séjour dans la capitale, les lauréats recevront un accompagnement artistique et professionnel de la Cité internationale des arts ; deux bourses pour un montant total de 190 000 Fcfp par mois, ainsi qu'un atelier-logement sur le site du Marais de la Cité internationale des arts et un billet d'avion aller-retour offert par la compagnie Air Tahiti Nui.

Mais avant de partir, les candidats devront déposer au plus tard le 9 avril leur dossier en mettant en avant le projet artistique qu'ils souhaitent développer pendant leur séjour parisien. Un jury composé de plusieurs membres et présidé par le ministre de la Culture tranchera alors parmi les candidatures pour sélectionner les quatre lauréats.

Le programme, réservé pour cette première année aux seuls détenteurs de la carte d'artiste professionnels, sera ouvert dès 2022 à une nouvelle catégorie : celle des artistes émergents.

« *Il est prévu de pérenniser ce programme sur quatre ans* », précise Jarvis Teauroa. De quoi permettre à bon nombre d'artistes du fenua de découvrir la Cité internationale des arts et de s'y faire connaître. ♦



PRATIQUE

- Retrouvez toutes les infos du programme et le dossier à télécharger sur :
- www.culture-patrimoine.pf
- Date limite de dépôt des dossiers le 9 avril